

COMMENT PROCEDER A L'INSCRIPTION ?

INSCRIPTION PAR INTERNET : PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE

Dès le 1er juin, vous pourrez inscrire votre enfant en ligne, et payer son transport via le site Internet de Saint-Etienne Métropole (<https://transports-scolaires.saint-etienne-metropole.fr>). Ce paiement en ligne se fait par carte bancaire via un site sécurisé géré par la Direction des Finances Publiques.

L'inscription en ligne est possible entre le 1^{er} juin et le 30 avril.

INSCRIPTION PAR PAPIER

Si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas inscrire votre enfant via Internet :

1. Vous pouvez télécharger et imprimer le dossier d'inscription « services spécialisés » ou « services réguliers » sur ce site internet.
2. Pour les services réguliers (SNCF, T-LIBR S, STAS, lignes régionales, ...), vous pouvez aussi récupérer un dossier d'inscription auprès de l'établissement scolaire de votre enfant.
3. Pour les services spécialisés, vous pouvez récupérer un dossier d'inscription auprès de votre mairie ou de l'association en charge des transports scolaires de votre commune.

Vous devez le retourner complété et tamponné par l'établissement scolaire à l'adresse suivante

Saint-Etienne Métropole
Direction des Transports et Mobilité
2 Avenue Grüner
CS 80257
42006 Saint Etienne Cedex 1

Accompagné d'un chèque du montant de l'inscription, à l'ordre de la **régie des transports scolaires** et avec 2 photos d'identité.

ATTENTION :

Pour toute inscription et paiement après le 31 juillet, **les tarifs seront automatiquement majorés de 30 Euros, sauf cas particuliers (avec justificatifs) :**

- Affectation tardive
- Déménagement durant l'été
- Changement de situation familiale